

PERMANENCE D'ACCUEIL ORTHOPHONIQUE

**Cité éducative de Paris 18^e
CPTS Paris 18^e**



CONTEXTE

Cité Educative

Mission de promotion
de la santé



CPTS

Mission de facilitation
de l'accès au soins



Permanence

Améliorer l'accès aux soins
orthophoniques pour les
enfants des écoles et
collèges du territoire de la
Cité Educative Paris 18^{ème}

CONTEXTE

- Pas d'intervention orthophonique possible dans les écoles (sauf certains cas, décret de 2019) :
 - problématique relation thérapeutique (approche centrée patient),
 - amalgame orthophonie = soutien scolaire,
 - risque de rupture du lien avec les familles.
- Complémentarité expertise clinique vs expertise pédagogique :
 - TDL ou TSLE : diagnostic orthophonique nécessaire pour les aménagements,
 - **Enseignants = acteurs principaux pour l'accompagnement scolaire des enfants porteurs de troubles.**

CONTEXTE

Evolution positive
avec
aménagement et
soins

Adaptation
≠
normalisation

PAP nécessaire au
cycle 3 pour le
passage au collège

TND :
5 à 10 % des
élèves
= 2 à 3 enfants
par classe

MDPH
Sévérité,
comorbidité

Répercussions
psychologiques
et
émotionnelles

PERMANENCE

- Permanence hebdomadaire de 4h à l'espace Budin.
- Public ciblé :
 1. les enfants tous niveaux dépistés par la médecine scolaire sans aucune solution de soins ;
 2. les enfants de GSM, CM2, début de collège, repérés par les équipes éducatives, sans dépistage ni diagnostic ;
 3. les enfants présentant des difficultés importantes de lgg en MSM, et d'apprentissage en CE2 ;
 4. les collégiens tous niveaux ayant besoin de bilan pour obtenir un PAP.

PERMANENCE

- Rôle de la permanence :
 - faire le point sur la situation de l'enfant,
 - tests éventuels de screening si pas de bilan médecine scolaire ni psy EN ;
 - expliciter les troubles et leurs répercussions sur les apprentissages et le comportement ;
 - donner des conseils en attendant un r-vs chez un(e) ortho,
 - expliquer l'intervention orthophonique et le contrat thérapeutique ;
 - mettre en lien avec un(e) orthophoniste du territoire pour bilan +/- suivi ;
 - échange possible avec l'enseignant(e).

MISE EN ŒUVRE

- Côté école :
 - choisir un interlocuteur de la permanence : qui recueille et transmet les besoins ?
 - direction,
 - psy EN, RASED ;
 - demander l'accord des familles pour donner leurs coordonnées aux orthos de la permanence ;
 - transmettre la liste des enfants à l'adresse mail de la permanence orthophonistescpts@gmail.com :
 - nom, prénom, classe,
 - tél d'un parent,
 - enfant dépisté(e) médecine scolaire / psy EN ou pas,
 - portable de l'enseignant(e) s'il ou elle souhaite un retour (pas de mail, pas d'écrit).

MISE EN ŒUVRE

- Côté orthophonistes :
 - hiérarchisation des demandes ;
 - établissement d'un calendrier ;
 - appel des familles pour fixer les rendez-vous à l'espace Budin ;
 - à l'issue du rendez-vous :
 - contact possible avec l'enseignant(e) s'il ou elle le souhaite et si la famille est d'accord,
 - optimiser les aménagements éventuels ;
 - retour aux équipes si elles le souhaitent sur le bon déroulé du dispositif :
 - familles présentes, rendez-vous honorés,
 - solution de prises en soins ou pas,
 - nouveaux besoins côté école.